

Brakhot page 26

Plan de la page :

- Règles d'éloignement des excréments
 - Compléter les tefilot ratées
 - Origine des différentes téfilot journalières
-

Remarques inspirées du Rav Rozenberg selon l'ordre de la page :

Discussion entre les décisionnaires sur le petit sidour mis dans la poche avant d'aller aux toilettes.

Tosfot : fais une différence entre séfer torah, houmachim (de l'époque de la guémara : séfer Torah en 5 morceaux) et le reste des livres qui demandent moins de protection.

Rabi Yéshoua ben Lévi doit être compris comme un a posteriori : si déjà on a un séfer torah dans sa chambre, on doit lui faire une séparation de 10 téfahim.

Biour Halacha : un aveugle doit s'écartez de l'excrément selon le melo enav (pleine vision) de qui ? idem pour celui qui porte des lunettes. Jusqu'à quelle distance considère-t-on que c'est un manque de respect pour la téfila ?

Le **Hazon ish** discute si nos toilettes actuelles se rapprochent de celles des Perses construites en pente, afin que les excréments partent de suite. **Rav Mordekhai Banet** : on a dit page 8b que Raban Gamliel aimait les perses qui étaient pudiques aux toilettes et cette construction fait partie de cette pudeur.

D'après tana kama, le décret d'Ezra se rajoute dans notre michna aux règles classiques de ziva pour l'homme ou de nidda si la personne veut faire la téfila dit Rachi.

Quatrième Chapitre

Le **Pné Yoshoua** demande pourquoi on démarre ici par la téfila du matin et non par celle du soir et donne trois réponses :

1. la prière d'arvit est facultative d'après un avis ;
2. elles ont été instituées par les avot (pères) et Avraham le père fondateur a institué chaharit
3. et si on parle de remplacement du sacrifice quotidien, la Torah mentionne d'abord celui du matin

Pour moussafin, la michna ne parle pas de tefila car on ne peut pas faire de nedava pour moussaf d'après le **Rif** ; c'est plus une obligation qu'une prière de bakacha / demande. **Rabi Akiva Eiger** veut, à cet égard, en dispenser les femmes ashkénazes, ainsi que les enfants de moins de 20 ans (âge à partir duquel on donne le demi-shekel).

Maguid Taalouma : téfilat achahar, pourquoi ne pas avoir dit téfilat aboker or partout on parle de boker (chez Avraham, il s'est levé le matin ou même korban du matin). C'est la façon de faire de la



michna de ramener des règles de façon allusive : chahar pour dire que l'on peut prier même avant le boker, même depuis ahot achahar, le crépuscule.

Sans rentrer dans les considérations halakhiques entre l'heure du gaon ou du magen Avraham sur l'heure du shéma, **Rav Rozenberg** dispose d'un témoignage de la famille du Hazon ish qu'une fois des jeunes ont étudié tard chez lui et se sont endormis. Ils les a laissés dormir jusqu'à l'heure du shéma du Gaon. Le **Rav Shah** a dit qu'une fois à l'âge de 8 ans il a dépassé l'heure du shéma du Magen Avraham (qui est plus tôt que l'heure du Gaon et du baal atania) et qu'il a pleuré toute la journée.

Maguid Taalouma : arvit fixé par Yaakov, l'homme de vérité, et c'est précisément sa force de pouvoir se coller à Hachem même quand tout est noir, à l'instar de la vérité qui n'a pas de limite de temps.

La deuxième téfila de rattrapage (tachloumim) porte quel nom ? celui de l'office raté, celui de l'office actuel ou bien tachloumim désigne une téfila en soi ? En fait, il y a aurait deux types de téfilot : bizmana et tachloumim pour rembourser, mais toujours collé à la téfila normale, on ne prie pas sans filet.

Or Saméah : la téfilat tachloumim est la preuve que les téfilot sont plus qu'un simple remplacement de korbanot, sinon on ne pourrait pas les remplacer. C'est la raison avot, institution par nos Pères qui va prévaloir dans ce cas.

Rama mi Pano : quand le Mashiah viendra, on sacrifiera tous les sacrifices quotidiens que l'on a pu ramener en galout soit 730 par an !

Quand quelqu'un a raté la lecture du shéma, quelque chose en lui se tord. Ici quand on parle de bitel, c'est-à-dire qu'il annulé la téfila de façon volontaire (mézid) donc il ne peut la rattraper. A l'instar du bitoul hamets qui signifie une volonté de ne plus avoir de lien avec le hamets.

Tosfot : si je dis que la téfila d'arvit est facultative, alors pourquoi il faut la compléter ? Cela ne signifie pas qu'elle est vraiment facultative mais qu'en cas de choix entre arvit et une autre mitzva clairement obligatoire, je dois privilégier cette autre mitzva.

Le Gaon ramène la version du Rif : celui qui a manqué minha de vendredi doit faire deux tfilot d'arvit de chabat.

Rav Haim Kanievski : ata honantanou c'est le din de la première téfila de la semaine.

Rav Wolbe : seul le mérite de nos ancêtres nous donne le droit trois fois par jour de parler avec Hachem dans la téfila.

Imre émet : la nuit c'est la galout, les membres qui brûlent encore toute la nuit ce sont les âmes faibles qui ont besoin d'une longue galout pour être bien réparées, bien digérées.

Grande question sur la valeur d'une prière de minha entre la 6^{ème} heure de midi et la 6^{ème} heure et demi du démarrage du tamid.

Certains décisionnaires pensent que minha gdola, au début de l'après-midi, est un temps a posteriori.

Le **Rambam** dit « Avraham a prié chaharit » et pas qu'il a fixé chaharit. **Ritva** : les korbanot sont juste un cadre en plus.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Tosfot : on apprend de Yaakov, qui a démarré sa prière un peu avant que le soleil se couche, une preuve que l'on peut faire arvit un peu avant la nuit. Tosfot pense aussi que la téfila vient en remplacement des kétoret.

Le cours est disponible sur <https://ahavatorah.fr/>